L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 AOUT 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 6 AOUT 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,

DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,

DE L'INDIANA.

VENTES AL'ENCAN DE CE JOUR

Par C. E. Girardey, stock de groceries, meubles de maison et effets personnels au No 311 rue Howard.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encans, bottes, souliers et brodequins.

Une démarche indispensable.

Nous croyons que le moment est venu pour l'association des contribuables de nommer une délégation qui sera chargée de se rendre auprès du gouverneur pour lui expliquer les difficultés dont notre gouvernement est assiégé, et pour lui faire sentir la nécessité de convoquer la Législature en session extraordinaire. Quelle que soit l'aversion qu'on éprouve pour l'emploi de ce moyen, il faut s'y résigner car nous ne voyons réellement pas qu'on puisse faire autrement. La question d'une élection nous importe peu, si elle se fait dans les conditions actuelles, c'est-à-dire sous l'empire de la charte de 1870 et sous la loi financière de 1876 qui a été démolie par les cours en ce sens qu'elle n'est plus de rigueur que pour les créanciers qui veulent bien s'y soumettre. Pour les autres, ils peuvent demander des budgets spéciaux ; ils peuvent en demander trois ou quatre, suivant les ordres de cour qu'ils pourront obtenir, et que deviendra alors la municipalité obligée de faire face à plusieurs budgets additionnels quand elle ne peut pas seulement répondre aux nécessités du budget de 1876 qui limite la taxe à 15 mills !

Ce budget de recettes devant être réduit à 10 milles pour l'exercice de l'année 1881, sans que les cours aient le moindre prétexte légal de le perpétuer tel qu'il est pour quelque raison que ce soit, et les autorités municipales n'ayant pas la prétention de pousser plus loin leur résistance au décret fiscal de la Convention, il faut donc avoir recours à la Législature afin d'en obtenir une charte qui incorpore ce décret dans ses statuts et nous mette à même, par une autre forme de gouvernement, de nous passer des subsides que nous n'aurons plus.

Il est clair, et il ne faut pas se faire illusion sur ce point, il est clair que le maximum de la taxe constitutionnelle ne peut suffire au service de toutes les dettes, surtout quand les dettes validées par les tribunaux, dépassent de beaucoup celles au service desquelles la loi de 1876 a pourvu. Il n'est pas un seul membre de la convention qui ait ignoré cette difficulté au moment où il était question de voter pour la limitation de la taxe d'Etat et de la taxe des municipalités et paroisses. Il n'est pas un seul membre de la convention qui n'ait compris les difficultés auxquelles cette limitation devait donner lieu, mais il n'en a pas moins passé outre en pensant que c'était là le vrai moyen, et le moyen unique, de forcer les créanciers de toute classe à entrer dans un arrangement de nature à vendre possible le gouvernement municipal à la Nouvelle-Orléans, tout en faisant profiter cette ville d'un dégrèvement dont elle a tant besoin.

L'arrangement dont nous parlons était bien la nécessité créée volontairement par la Convention, et si les créanciers s'y fussent soumis, comme il était de leur intérêt de s'y soumettre, il n'y aurait pas de discussion aujourd'hui, et la situation dégagée de tout ce qui l'écrase offrirait très probablement une perspective souriante. Mais ce qui n'a pas été fait encore n'est pas impossible, et bon gré mal gré, il faudra bien aviser à un règlement qui permette aux contribuables de jouir du bienfait de la Constitution sans craindre ultérieurement les spoliations dont ils sont depuis si longtemps les victimes.

On nous demande ce que pourra faire que notre ville manque essentiellement des conditions premières de salubrité, pourra le faire aisément, et si nous n'étions pas déjà au 6 août, nous désespérerions de voir ces messieurs s'en retourner satisfaits. Mais l'été étant passé à moitié, ils trouveront peut-être qu'il serait par trop ridicule d'établir une quarantaine contre une grande ville qui se porte admirablement bien, et c'est ce qui nous rassure contre leur bigoterie.

Quand on a une grande famille à chasser il est bon de connaître les endroits comme l'Etoile Rouge : on le bon marché ne nuit en rien à la qualité de la marchandise.

GRANDE BAISSE DE PRIX.

A partir de ce matin, le chemin de fer de Louisville et Nashville (ligne rapide de Mobile) vendra ses billets de première classe aux prix suivants :

Pour St Louis	$ 5 00
" Chicago	10 00
" Louisville	7 00
" Nashville	6 00
" Ashley, Ill	4 00

Balance correspondante pour les différents points vers le Nord. [voyage simple et voyage aller et retour] S'adresser à J. H. Smith, agent pour les billets de la ligne rapide de Mobile, coin Camp et Commune pour obtenir des tickets à bas prix sur tous les points de la ligne.

Vous tous qui avez beaucoup d'enfants, n'oubliez pas que l'économie étant une loi chez vous, il n'y a pas d'autre endroit que l'Etoile Rouge pour vous satisfaire.

—L'arrivée de quelques Jésuites en Sardaigne fait pousser des cris d'alarmes au général Garibaldi. Voici la lettre que l'infatigable épistolier adresse à ce sujet à l'un de ses amis ; nous l'empruntons à l'*Unità Cattolica* :

Caprera, le 8 juillet 1880.

Mon cher Baudi,

Voilà donc les Jésuites en Sardaigne ! ces loups, chassés de la France sont au milieu de ces braves populations innocentes, hospitalières et si patriotiques que jamais le tyran de la Seine n'a pu, malgré les corruptions, entamer leur foi inébranlable à l'Italie. Eh bien ! ce peuple généreux a entendu les cloches—destinées à être distribuées un jour en petits sous aux pauvres gens—sonner à toute volée pour saluer l'arrivée des sectateurs de l'Inquisition, protégés par le plus Jésuite des gouvernements. Je n'en dirai pas davantage ; mais que l'Italie sache que les Jésuites chassés de France sont accueillis en Italie.

Toujours votre

GIUSEPPE GARIBALDI.

Garibaldi craint-il que les Jésuites ne mettent le feu aux moissons des braves populations sardes.

—Hier, au Palais de Justice a eu lieu, dans le local de la Bibliothèque des avocats, le vote pour l'élection du bâtonnier.

Le nombre des voix exprimées au premier tour de scrutin a été de 381 votants. La majorité était donc de 191.

Ont obtenu ;

MM. Barbour	209 voix (élu)
Labarquier	43
Solomé d'Angelys	31
Durier	40
Cesar Falateuf	22
Cusson	17

...ture en affirmant de nouveau...t de la convention sur la ...sions donnant une forme de ...t municipal à bon marché, nous mettra à même et nous forcera de faire une économie de $350,000 sur les dépenses courantes de la ville, ce qui est un point capital. Secondement, elle refera la loi du syndicat pour la liquidation de la dette. Elle aura soin de se conformer à l'esprit de la constitution qui appelle les contribuables seuls à se prononcer sur les affaires de taxe ou d'emprunt en matière de travaux pour améliorations publiques.

Il est clair qu'une liquidation comme celle des dettes de la Nile-Orléans, ne peut se régler sans appeler en consultation ceux qu'on en veut faire responsables et qui doivent les payer. Il faut que le syndicat soit composé en majorité de propriétaires, non créanciers de la ville, et que ce syndicat ait le pouvoir de convoquer les créanciers pour proposer une suspension d'intérêt pendant un certain nombre d'années, afin de donner à la ville le moyen de se récupérer de ses pertes et de reprendre sûrement plus tard le service des dettes préalablement réduites. Voilà ce qu'il faut expliquer au gouverneur McEnery qui ne peut connaître comme nous les affaires de la ville. Nous sommes certain qu'après ces explications données et comprises, il ne fera nulle difficulté pour fixer dans les premiers jours d'octobre la réunion de la Législature en session extraordinaire, vu la gravité de la disette financière de notre paroisse.

Bigoterie Sanitaire.

On n'aurait jamais pu croire, sans en avoir la preuve sous les yeux, qu'on pût porter la bigoterie sanitaire aussi loin que le fait aujourd'hui la petite ville de Galveston, petite ville isolée sur un banc de sable, le plus triste, le plus aride qu'on puisse trouver le long des côtes nord du Golfe du Mexique où les sables règnent partout en maîtres souverains, ce qui exclut à peu près toute idée de fièvre marécageuse et endémique.

Cette situation ne rassure pas les habitants de Galveston, et se méfiant des impressions du docteur envoyé par le gouverneur du Texas, pour inspecter l'état sanitaire de la Nile-Orléans, ils viennent de détacher deux membres de leur Bureau de Santé, un docteur et un négociant, qui ont été chargés de remplir une mission analogue. Ces deux membres n'ont pas même attendu le rapport du premier envoyé, et ils sont arrivés ici dans l'ignorance de ce que ce rapport pouvait contenir. En conséquence, ils sont occupés maintenant à visiter nos rues, nos places, nos rigoles, nos hôpitaux, nos prisons, nos marchés, tous nos édifices publics où le monde se rassemble, et ils iront ensuite visiter le lazaret de l'île au Vaisseau et finiront par le lazaret du fleuve.

Qui pourrait dire qu'ils trouveront tout à leur convenance et qu'ils ne découvriront rien qui soit quelque peu contraire aux lois de la salubrité la plus stricte ? Il est difficile de tenir absolument très propre une ville de 220,000 habitants, occupant un périmètre de 50 milles carrés sur un sol d'une platitude extrême, n'ayant aucune pente du côté du fleuve, et n'ayant qu'une pente presque invisible du côté du lac. Ils verront pourtant l'eau circuler dans la moitié des rues de la ville, et les principales rigoles lavées à peu près convenablement. Mais ces conditions leur suffiront-elles et ne pourra-t-il se rencontrer devant eux un petit trou, un poulailler, une ésurie ou un baril de coquilles d'huîtres, leur offusquant la vue quand même leur odorat n'en serait pas affecté ?

Il nous paraît difficile de contenter de pareils inspecteurs sanitaires. Ils doivent pourtant savoir que nous avons ici une grande association de citoyens tout aussi dévoués au bien-être public qu'on peut l'être à Galveston, et aussi un bureau de santé qui ne le cède à aucun sous le rapport des lumières, de l'activité et de la vigilance. Ils doivent savoir aussi que de toutes les villes des Etats-Unis, la Nile-Orléans est celle où la mortalité est la plus faible en ce moment qui est notre saison critique.

Mais il est possible qu'ils trouvent quelque chose à reprendre à l'établissement de la quarantaine nationale ou au lazaret du fleuve. Qui sait ce qu'il peut y avoir d'extraordinaire dans la tête de deux habitants d'une ville de 12,000 âmes, ayant en suspicion le régime sanitaire d'une ville vingt fois plus populeuse et située dans le voisinage des marais ? Quiconque voudra démontrer que notre ville manque essentiellement des conditions premières de salubrité, pourra le faire aisément, et si nous n'étions pas déjà au 6 août, nous désespérerions de voir ces messieurs s'en retourner satisfaits. Mais l'été étant passé à moitié, ils trouveront peut-être qu'il serait par trop ridicule d'établir une quarantaine contre une grande ville qui se porte admirablement bien, et c'est ce qui nous rassure contre leur bigoterie.

Troubles de Nimes.

Nous empruntons au *Petit Marseillais* les détails suivants sur les troubles provoqués par les cléricaux de Nîmes à l'occasion du 14 juillet :

Une enquête est ouverte et se poursuit activement. Des révélations accablantes sont faites, paraît-il, à la justice, par des témoins dignes de foi, sur l'attitude provocatrice des habitants du quartier fanatique. Nous comptons sur l'impartialité et la fermeté des magistrats instructeurs pour mener à bonne fin cette affaire et châtier sérieusement les instigateurs et complices de ces scènes barbares qui ont failli coûter la vie à de braves militaires capables d'aimer le gouvernement de la République.

Voici des détails puisés à des sources sûres et fournis par des témoins oculaires que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

Vers cinq heures et demie, une vingtaine d'artilleurs descendant du quartier s'engageront dans la rue d'Aquitaine en chantant la *Marseillaise*. Arrivés rue Enclos-Rey, un groupe de femmes et d'enfants se mirent à les huer, à les siffler et à leur adresser des injures grossières. Un d'entre eux, resté en arrière, est assailli par la foule. Ils rebroussent chemin pour voler à son secours, mais c'est alors que les gens de l'Enclos-Rey ont bien fait voir ce qu'ils étaient capables de faire.

A une dizaine de mètres du plan Michel-Lane, les artilleurs sont assaillis par une grêle de pierres. Ils se réfugient dans les rues adjacentes : trois parviennent sur le plan, où l'on continue à leur jeter des pierres de la rue de la Garrigue. Au moment donné, une pierre est lancée d'une croisée de la grande maison qui se trouve sur le plan. Elle atteint un artilleur au visage ; il n'a que le temps de sortir de la foule et de se garer.

La populace furieuse se rue sur les deux autres ; l'un tire son sabre et en frappe trois coups sur le bras d'un civil qui le menaçait d'une énorme pierre. Le civil se sauve, mais au même moment, comme des forteresses où depuis longtemps on a concentré des provisions de guerre, une grêle de pierres part des croisées de la grande maison et de la petite terrasse, qui se trouve au-dessus de la porte du cercle Saint-Roch.

Méprisant ces insultes, les artilleurs continuaient à avancer et à chanter. Une femme, dont le mari a fait un coup à la maison centrale, s'élance sur un soldat, le saisit au cou, et lui casse son ombrelle sur la poitrine pour l'empêcher de chanter. En même temps, les soldats sont entourés par un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants qui accourent au bruit et, s'excitant mutuellement, commencent à pousser les artilleurs et à leur jeter des pierres ; ce que voyant, plusieurs sortent leurs sabres pour se faire un passage ; ils se divisent et se rendent dans diverses directions.

Un groupe vient du côté des boulevards, l'autre monte vers le plan Michel-Lane qu'il traverse et redescend par la rue de la Vierge. Ce dernier était composé d'une douzaine d'hommes. Parvenus presque au commencement de cette rue, ils aperçoivent à l'autre extrémité un de leurs camarades, resté en retard, entouré par la foule et qui leur faisait signe de venir le dégager.

L'artilleur qui vient de frapper le civil, bat en retraite, sabre au poing, jusqu'à l'entrée de la rue de la Vierge, mais environné, pris par derrière, il est désarmé et n'a que le temps de fuir du côté de la rue Enclos-Rey. Restait le troisième artilleur, contre lequel la meute sauvage tourne alors toute sa fureur et continue, à la façon des lâches, de jeter des pierres. Il les parre de mieux avec son sabre, mais l'une d'elles lancée du cercle par une main traître et vigoureuse le frappe au front et il tombe évanoui.

Alors, chose horrible, un être hideux qui ne mérite pas le nom d'homme, un digne descendant de Trestaillon, sort de ce cercle en bras de chemise, qu'il a retroussée jusqu'aux coudes, prend le sabre du soldat, étendu à terre, et lui donne un violent coup au visage. Il lui fend le nez et la joue en disant : "Tiens, canaille, voilà pour toi."

Après avoir accompli cet acte de sauvagerie, il laisse le sabre et rentre dans le cercle, son repaire. Devant cette brutalité, il y eut un moment de répit. Des artilleurs, prévenus, vinrent relever leur camarade et l'emmenèrent sur les boulevards. La vue du sang les avait excités ; au nombre de cent environ, ils reviennent sur le plan Michel-Lane où ils forment un cercle en chantant la *Marseillaise*.

Une nouvelle pierre est lancée au milieu d'eux, toujours du cercle Saint-Roch. Leur fureur ne connaît plus de bornes : ils veulent défendre leur vie et défendre l'honneur de leur habit. Ils brisent à coups de pierres les vitres des maisons d'où on les a attaqués ; quelques-uns y pénétrèrent et à coups de sabre démolissent une quantité de portraits du comte de Chambord, du pape, des fleurs de lis, etc.

Des journaux réactionnaires les accusent d'avoir enlevé une trentaine de francs dans la caisse du cercle, mais rien n'a encore établi qu'il y eût un centime dans la susdite caisse ; il y a lieu de croire au contraire, que, en vue de la fête du lendemain, tout l'argent avait été employé.

La police était depuis un moment sur les lieux, mais elle ne pouvait maintenir l'élan des soldats, justement irrités.

L'arrestation d'un individu qui, en attaquant les artilleurs, avait reçu un coup de sabre à la main, a été opérée et, grâce à l'énergie de M. Vidal, faisant fonctions de commissaire central, qui l'a arraché des mains des soldats, il a pu échapper à une mort certaine. Le procureur, le général de Montlusant et la troupe sont arrivés, et ont pu faire évacuer le quartier, qui a été gardé militairement jusqu'à une heure du matin.

Nous pensons qu'après ces scènes de cannibales l'autorité va prendre des mesures énergiques pour en empêcher le retour. Le quartier est consigné aux troupes depuis hier. Bien ; mais pourquoi laisser subsister, dans cet endroit, des cercles, foyers permanents de révoltes, où les chefs se rendant pour exciter leur milice au combat ? Nous espérons que M. le préfet ne tardera pas à en prononcer la fermeture.

Pantoufles en grande quantité à l'Etoile Rouge.

—Dans la rage où ils sont de n'avoir pu produire aucun fait qui ait pu nuire au succès incontesté de la grande manifestation patriotique du 14 juillet, les journaux réactionnaires n'ont pas hésité à inventer des histoires, que le simple bon sens repousse, mais qui laissent toujours, comme l'a dit Bazile, quelque chose après elle.

Le *Figaro*, après lui l'*Estafette*, a reproduit un soi-disant acte de vandalisme commis dans un parc de Saint-Ouen.

Selon ces fidèles défenseurs de la religion de la famille et de la propriété, 500 individus se seraient introduits dans ce parc et l'auraient dévasté en sciant et coupant plusieurs centaines d'arbres séculaires.

Les gendarmes arrivés sur les lieux auraient été repoussés par ces dévastateurs qui auraient mis la propriété à sac.

De tout cela, voici ce qu'il y a de vrai. Les fabricants auraient demandé à la propriétaire la permission de couper dans le parc quelques branches, quelques feuilles pour décorer un arc de triomphe destiné à célébrer le 14 juillet.

Cette dame abonnée du "Figaro" qui est peut-être l'auteur de l'article, aurait refusé cette permission, ne voulant sans doute pas contribuer pour la moindre part à la célébration de la fête.

A la suite quelques habitants ont pénétré quand même dans le parc et en ont rapporté le feuillage qui leur était nécessaire.

Ils ont eu tort, grand tort, d'en agir ainsi, proche-verbal a été dressé contre eux et ils supporteront les conséquences de leurs actes.

Mais de là aux faits de vandalisme, de destruction de propriété, de coupures d'arbres séculaires, il y a tout l'espace creux du cerveau en délire du journal des cagots et des petites dames.

D'une simple contravention, on constitue un crime, qu'importe aux amis des jésuites, pourvu que par tous les moyens malhonnêtes on arrive à jeter quelque discrédit sur tout ce qui est républicain.

Les feuilles républicaines n'ont pas relevé, comme elles devaient le faire ce monstrueux canard figariste et nous avons dû devoir pour l'honneur de la population du pays dont il s'agit, relever cette assertion mensongère et le flétrir comme elle le mérite.

[*Courrier du Soir.*]

Grandes ventes de l'Etoile Rouge tout les mardis bénéfices dont profitent les ...ys de cette maison chaque jour.

Le mouvement socialiste.—Il se tient en ce moment à Lyon, sous le nom de congrès régional de l'Est, un congrès socialiste dont les séances ont lieu au théâtre de la Croix-Rousse. Aucun journal n'a été invité à y assister.

Ce congrès doit avoir quatre séances. La première a eu lieu le 10 courant, sous la présidence d'honneur de Trinquet et Nourry. Il y avait été donné lecture du document qui constitue les statuts de la fédération ouvrière lyonnaise, et que le *Salut public* est le seul des journaux de Lyon à reproduire.

Plusieurs orateurs ont pris la parole dans la seconde séance du congrès. Le citoyen Coupat a demandé la suppression du salariat. Le citoyen Chomat a combattu les grèves comme ne servant en rien les revendications du prolétaire. Le citoyen Bernard a réclamé la propriété collective ; cette dernière idée a été soutenue par plusieurs délégués, et une discussion s'est engagée sur la question de savoir si la coopération devait être préférée au collectivisme. Le citoyen Coupat s'est prononcé énergiquement contre la coopération, la déclarant nuisible aux intérêts des ouvriers, et il a invité le congrès à voter l'appropriation collective du sol et du sous-sol par la Révolution.

Un citoyen Tonnellier, tout en se déclarant partisan de l'approbation, a demandé, comme moyen d'y parvenir, la suppression de l'héritage. Il a été vivement combattu par un autre orateur, le citoyen Bernard. Ce dernier, trouvant que la suppression de l'héritage n'amènerait l'établissement de la collectivité que dans un temps éloigné, demande qu'on fasse appel à la révolution immédiate.

Voyez la colonne d'annonce de l'Etoile Rouge et vous y remarquerez des prix à vous faire sortir de chez vous par un temps d'orage.

—Nous ne saurions trop insister, en réponse aux divagations des journaux de la réaction, sur les lignes suivantes, que nous empruntons à la *République française*, et qui reposent sur un document officiel et universellement connu aujourd'hui :

Au lendemain de la solennité du 14, qui reprend la série interrompue des grandes fêtes nationales et républicaines, la presse étrangère a rendu justice à notre pays ; elle a loué sa tranquillité, son état prospère, admiré son bien-être complet moins de dix ans après l'effondrement causé par l'empire.

Voici un document qui est à l'appui de cette opinion une sorte de pièce justificative.

Depuis 1871 nous avons fait face à l'engagement du milliard et demi emprunté à la Banque de France, fait face au compte de liquidation, et pourtant, sur l'énorme total de 650 millions d'impôts, héritage d'un régime détesté, voici qu'on a fait disparaître 307 millions.

Qu'on lise ces chiffres, ils sont une page et non la moins belle de notre histoire contemporaine.

Suit le document justificatif et officiel, dont le total s'élève à 307 millions 297 fr. Nous en avons donné le détail par exercice.

Mais il faut rendre à chacun ce qui lui est dû et faire deux parts dans les dégrèvements allégués ci-dessus. L'Assemblée nationale, en cinq années, a fait disparaître 34 millions d'impôts ; la Chambre actuelle, pendant une période semblable, a pu opérer pour 273 millions de dégrèvements.

Et de ces cinq années, il convient de déduire une année à peu près entière perdue pour le pays à raison de la tentative insensée du 16 mai.

Que l'on compare la différence entre l'œuvre d'une Assemblée qui s'impose et celle d'une Chambre issue des entrailles mêmes du pays. Jamais législature n'a vu s'accomplir une œuvre financière pareille à celle d'une Chambre qui mériterait le nom de Chambre réparatrice.

Economie bien ordonnée commence par la chaumière à l'Etoile Rouge, elle se pratique sur une grande échelle.

—Le conseil municipal de Condrieu s'est réuni extraordinairement le 11 courant et a pris la délibération suivante :

Le conseil municipal, étant en majorité pour délibérer :

Considérant que des faits immoraux, d'une gravité presque sans exemple, viennent de se passer dans l'école communale des garçons dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, et attendu que ces faits ont été connus par le premier adjoint sur des jeunes garçons fréquentant cette dite école,

Arrête à l'unanimité :

Que la direction de l'école communale des garçons, actuellement dirigée par les congréganistes de l'ordre des frères de la doctrine chrétienne, sera dorénavant confiée à des instituteurs laïques (soit un instituteur et un adjoint.)

—On lit dans la "France" :

" La "Gazette de France" est poursuivie—en vertu de cet éternel décret de 1852—pour avoir publié sans autorisation nouvelle un dessin déjà maintes fois autorisé, par M. Constans lui-même, ministre de l'intérieur.

Et ce que cette poursuite est sérieuse ? Est-ce que vraiment elle sera maintenue ?

En attendant une nouvelle loi sur la presse, il nous semble que le cabinet pourrait recommander une application plus douce et moins plus intelligente des anciens décrets de l'Empire."

Pour être bien chaussé il faut aller à l'Etoile Rouge.

—Parmi les baraques qui s'étaient dressées, à l'occasion de la fête du 14, sur le boulevard Rochechouart, la plus remarquée, celle qui attirait le plus les bons badauds de Paris et dont l'affiche était, sans conteste, la plus affriolante était la boutique, recouverte de draperies éclatantes, qui portaient fièrement au-dessus de la porte cette mention :

Ici l'on voit la Belle Africaine !!!

C'est Vénus elle-même !

Les dames et les enfants n'entrent pas.

La vue de la *Belle Africaine* ne coûtait que vingt-cinq centimes aux premières. Il aurait fallu, comme disait le Barnum, ne pas avoir cette faible somme dans sa poche pour se priver de contempler ce chef-d'œuvre de la nature.... en cire.

La baraque de la *Belle Africaine* était censée être un musée anatomique, mais il s'y passait des choses plus gaies. Moyennant un léger supplément, on pouvait en effet admirer, au passage, dans une autre salle, la Vénus vivante.... et dans le costume de rigueur, c'est à dire aussi peu vêtue que Cypris, au moment où elle "accouait les larmes de sa mère."

La police, comme on le pense, n'avait pas autorisé cette fantaisiste exhibition ; la *Belle Africaine* avait pu cependant donner tranquillement ses "coupons" jusqu'à hier soir.

C'est la jalousie de son bien-aimé—un joli monsieur à casquette de soie et à accroche-cœurs—qui l'a perdue.

Celui-ci s'est en effet tout à coup avisé de trouver injuste et impolitique l'élage d'une femme de sa maîtresse, et, au milieu même d'une "représentation", il a émis la prétention de faire sortir le public.

La foule, mise en goût, refuse, comme on pense. Il insiste.... Le bruit attira des gardiens de la paix qui s'expliquèrent alors pourquoi la baraque obtenait un tel succès...., et la *Belle africaine* et son Barnum furent arrêtés.

Théodore de Banville a chanté l'Exil des Dieux. Qu'aurait-il dit en pensant à Vénus conduite au poste !

—La chaleur toujours croissante fait que de plus en plus ce bon M. de Cascale. Il s'est fait tondre aussi ras que possible, cela ne suffit pas ; hier encore, il rentrait chez lui et s'époumonait le front :

—Décidément, dit-il à sa femme, je vais me faire raser tout à fait la tête.

—Mais, vous serez affreux.

—Oh ! je mettrai une perruque.

—Sur le terrain.

L'un des deux adversaires, après s'être donné beaucoup de mal, vient d'égratigner l'autre, et espère que l'affaire est terminée ; il pense même que l'honneur est dans un état de satisfaction excessive.

Mais l'un des témoins, qui déclare s'y connaître, affirme que le blessé est parfaitement en état de continuer.

Le duelliste lui passe alors poliment l'épée :

—Amuse-le un peu ; moi je me sens légèrement fatigué.

—A propos de M. Gambetta, annonçons que l'on organise en ce moment, sous son inspiration, un nouveau journal du soir, grand format, à cinq centimes.

Cet organe opportuniste, qui paraîtra dans les premiers jours du mois prochain, est destiné à combattre la politique intransigeante que soutient M. Henri Rochefort.

BARON GRIMM.

—Feu Porcher, qui a laissé de bons souvenirs, était quelque peu le banquier des auteurs dans l'embarras.

Un jour, Alexandre Dumas arrive chez lui tout effaré :

—Mon cher, lui dit-il de sa voix la plus câline, tu vas venir à mon secours. J'ai eu la distraction de sortir de chez moi sans mon porte-monnaie, et je dois déjà neuf heures de course au cocher qui m'a amené ici.... Avance-moi un louis, je te prie.

Porcher donne le louis demandé, et l'auteur des "Trois Mousquetaires," d'un air triomphant descend l'escalier.....

Mais quelqu'un est sur ses pas, qui le hèle avec véhémence :

—Monsieur Dumas ! monsieur Dumas !

—Qu'y a-t-il ?.....Ah ! c'est vous, Catherine !

—Monsieur me reconnaît ?

—Vous êtes la cuisinière de M. Porcher.

—Oui, monsieur ; et puisque monsieur se souvient, il n'a pas du oublier que, la dernière fois qu'il a dîné à la maison, il m'a fait des compliments sur des cornichons que j'ai préparés moi-même.

—Parfaitement.

—Eh bien ! j'en ai réservé pour monsieur un bocal que voilà, et que monsieur va emporter.

—Vous êtes trop aimable, ma fille....., je ne sais comment reconnaître.... Tenez, prenez cela.

Et il lui donne les vingt francs de Porcher.

Puis il remonte dans le fiacre ainsi Job qu'avant, à cela près d'un bocal de cornichons.

Mais les grands esprits ne s'attachent point aux petites misères de la vie.

Un jeune Anglais, établi depuis quelques années à Paris, se présente aux bureaux d'un grand journal pour demander à faire du reportage.

Le rédacteur préposé à ce service lui pose les questions d'usage :—Avez-vous déjà écrit ? Connaissez-vous bien votre Paris ? et enfin :

—Etes-vous débrouillard ?

—Présidement, monsieur,—des brouillards de la Tamise.

L'Etoile Rouge : Le rendez-vous de ceux qui veulent réunir l'économie et l'élégance.

Décédé à dix heures et demie du matin, à Versailles Bayou, Louisiane, Mme LOUISA UMIAN. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société des Bonnes œuvres de la Société Française de Jefferson, sont priés d'assister aux funérailles. Le corps sera transporté par la ligne de Morgan et arrivera aujourd'hui, vendredi, 6 du courant. Il sera transporté à la résidence de la défunte, à l'encontre des rues Constantinople et Tchoupitoulas d'où partira le convoi funèbre à 5 heures et demie.

De la part de son mari.

Décédé, hier soir, à onze heures moins un quart à l'âge de 56 ans et 3 mois, DELPHIN GALMICHE, natif de France. L'enterrement aura lieu cette après-midi à 3 heures et demie de No 189 de la rue Douane.

Décédé hier, à midi et demi, à l'âge de huit ans et quatre mois, PASCAL LARROUX, fils de Jean Marie Larroux. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le convoi funèbre partira de la résidence de ses parents, rue de l'Etat, entre St. David et St. Patrick.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.—Nouvelle-Orléans 5 août, 1880.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie tenue le 27 juillet 1880, le Conseil de Direction a été élu pour servir une année

JNO WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M FORSTICH.	F. AUTMKOLK.
B. SALOY.	WM. FAGAN.
M ABASCAL.	H. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLEY.	A. HABER.
THEO. L. SUGG.	S M MILLER.
LEO. AUER.	GEO. ZILLE.
F. SARCHO.	J. H. MENGE
F. THORMÄHLEN.	M MANN.
F. E. GARRAZIS.	A. LIQUES.
	M. SEIBEL.

Et à une réunion du Conseil de Direction tenue le 3 courant, M ERNEST PRAGST a été élu président de la Compagnie M JNO WILSON, vice-président et M. F M. SCHREIDAU, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU.
Secrétaire.

Août—3t

A Louer.

LA BELLE BATISSE rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er octobre 1880

Sadresser chez

J. B. SOLARI & SONS,
6 août—1mois—PP Coin Royale et Dauphine

A Louer.

LA BOULANGERIE ET USTENSILS, DU VIEUX BASSIN, située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre en face de la Place d'Armes, à des conditions libérales. Le tout en bon état.

Pour les conditions, s'adresser à M. N. Fréchan, No 439 rue Dumaine. 6 août—

P. E. BRULATOUR,

116, 118 et 120, Rue Royale.

AGENT DE

PUYET CASTILLON & CO.	Cognac.
J. DENIS MENRY MOUNIÉ & CO.	
WM. YOUNGER & CO.	Edinburgh.
RAYMOND MICHEL.	Bordeaux.
BOUYET & CO.	
C. GODARD, propriétaire du Château Kirwan,	Castemas Médoc.

NOTA.—Quelques initiations de cet excellent vin ayant été introduites sur ce marché, le public est prévenu que le CHATEAU KIRWAN d'origine a le nom et l'année étampés sur le bouchon, et que la capsule et l'étiquette portent la fac simile de la signature de C. GODARD, propriétaire.

P. E. BRULATOUR,
Seul agent pour les Etats-Unis.

5août—4f

AVIS SPÉCIAL.—A partir de MERCREDI, 4 août, les trains à vapeur iront jusqu'à Carasaco, sur l'embranchement du chemin de fer des Opelousas (Opelousas Branch R Rd.), laissant Carasaco à 7 30 du matin et arrivant à la Nouvelle-Orléans à 4:30 de l'après-midi.

C. A. WHITNEY & Co.
Directeurs.

5août—3f

W FRANTZ. E. OPITZ

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Montres, bijouterie.

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti

Nlle-Orléans,

BJJOUTERIE

ET MONTRES DE

DIAMANTS.

DIAMANTS,
E. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7août—1an DMoV

CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart,

—DE LA—

Maison Delbeck & Cie, de Reims,

M. E. LAMONTAGNE,

53 Beaver St., New-York,

Agent pour les Etats du Nor

M. A. NADAL,

46 Decatur St., New Orleans.

Agent pour les Etats du Sud

28 juin—6mMoVD

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 79 Passage de la Bourse,

Entrepôts rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, Lou.

1er août—3m DMoV

CHARBON! CHARBON!!

A. LAMBERT, Nouvelle-Orléans. JOS WALTON & CIE, Pittsburg.

A. Lambert & Cie,

Marchands, en gros et au détail, de

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

FABRIQUES, PRESSES, PLANTEURS ET FAMILLES APPROVISIONNÉS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS DU MARCHÉ.

Bureaux : No 24 rue Carondelet, entre Commune et Gravier.

Succursale : No 1 1/4 rue Carondelet, près Canal.

Chars pour le commerce du désinfectant No 41 rue Dauphine, et au coin des rues Champs-Elysées et Royale.

Débarcadère : Rue Levée, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie.

Nous annonçons à nos clients que nous nous sommes assurés les services de M. E. W. HEBERARD en remplacement de M. GAB. VILLERE, et mettons à profit la circonstance pour solliciter de nos clients la bienveillant patronage dont ils nous ont toujours libéralement honorés. Promettant, de notre côté, de ne rien négliger pour nous en montrer dignes. 2 août—

Avis Spécial.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et clients que, par suite d'arrangements pris avec la maison A. LAMBERT & CIE à partir de 15 courant, on le trouvera au landing de ces messieurs, sur la levée, au pied de la rue du Quartier. Les ordres qui lui ont été confiés, soit à lui, personnellement, soit à ses soliciteurs seront exécutés avec ponctualité par la maison. Les ordres qui seront laissés à son ancien bureau No 1 1/4 Carondelet, ou à celui de A. L. & CIE., recevront toute son attention.

B. W. HEBERARD.

2 août—

L. O. DESFORGES, Nlle Orléans. HT J MONTAGNET, Nlle-Orléans.
JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.

Grand Lake Coal

COMPANY.

DESFORGES, MONTAGNET & CO.,

Marchands en gros et en détail de

Charbons

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Planteurs, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.

CHARBON en char, pour expédition :

Chantiers	1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand.
	2me rue Levée, vis-à-vis la rue Hinderville.
	3me rue Levée, entre Henderson et Kotze.

AGENTS POUR LE

BAYOU SARA COAL DEPOT

BUREAU

Coin des rues Gravier et Carondelet

Nlle-Orléans, Louisiane.

N. B.—L'ancien bureau de M. Montagnet, rue Carondelet, No 4, restant ouvert jusqu'au 1er octobre prochain, les ordres y seront reçus.

1er août—3m

CHARBON.

COAL

CHAS. GAYLOR Office 1240 Passage de la Bourse Depôt, ancienne Charrier et Champs-Elysées, offre le meilleur Charbon de Pittsburg sur prix sur vante délivré

Aux familles, à ..... 4.5c par baril.
Aux manufacturiers à 4.5 1/2c

Août—1f

1000

DOUZAINES SOULIERS,

Consignés et pour être vendus

aux prix suivants :

Bottes claquées	à	$1.00 la paire
Pantoufles à talons	à	50
" grenadie